

JAMAITY

Siège social : Rue Niger Belvédère 1002 Beb Bhar-Tunis 47
IU : 1448169R

**RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31-12-2021**

Société Lumière Audit, Formation & Conseils

Société d'Expertise Comptable-Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunis

16 Avenue Hédi Noura résidence Vincci, 2001 Ennasr, Ariana-Tunis

Tél/Fax : 70.830.090 – Cellulaire : +216.24.132.462

ASSOCIATION «JAMAITY»

Rapport du commissaire aux comptes Exercice 2021

SOMMAIRE

	Page
1. Avis du Commissaire Aux Comptes	
• Rapport sur les états financiers au 31 Décembre 2021	02
2. Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2021	07
• Etat de la situation Financière	08
• Etat des Produits & des charges	09
• Etat de Flux de Trésorerie	10
3. Notes aux états financiers	11
• Notes générales	12
• Notes de la situation Financière	14
• Notes sur l'état des Produits & des charges	16

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION «JAMAITY»

Rapport Général du commissaire aux comptes

Sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association «JAMAITY» qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total des actifs nets de **271 689** TND y compris un résultat net déficitaire de **-90 971** TND, un total net de la situation financière de **301 398** TND et une trésorerie positive à la fin de l'exercice de **268 248** TND.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association «JAMAITY» au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport financier

La responsabilité du rapport financier incombe au bureau directeur.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport financier et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport financier, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du bureau directeur pour les états financiers

Le bureau directeur est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et

mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière régissant les associations.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2021.

Tunis, le 14 Septembre 2022

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
P/LUMIERE AUDIT, FORMATION & CONSEILS
AYMEN DOGUI**



ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

ASSOCIATION «JAMAITY»
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	NOTES	31-déc-21	31-déc-20
AC1- Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	268 248	335 827
AC2- Autres actifs courants	3.2	15 317	34 505
AC3- Créances et comptes rattachés		-	-
AC4- Immobilisations financières	3.3	6 400	6 400
AC5- Immobilisations Corporelles	3.4	11 433	21 529
Total des Actifs		301 398	398 260

PASSIFS			
PA1- Concours bancaires & autres passifs financiers		-	-
PA2- Autres Passifs Courants	3.5	24 797	34 139
PA3- Fournisseurs et comptes rattachés		4 912	-
PA4- Emprunts		-	-
Total des Passifs		29 709	34 139

ACTIFS NETS			
AN1- Subvention d'investissement	3.6	-	1 461
AN2- Excédents ou déficits reportés		362 660	222 932
AN3- Excédents ou déficits de l'exercice		-90 971	139 728
Total des Actifs Nets		271 689	364 121

TOTAL DES PASSIFS & ACTIFS NETS		301 398	398 260
--	--	----------------	----------------

ASSOCIATION «JAMAITY»
ETAT DES PRODUITS & DES CHARGES
Période allant du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

PRODUITS	NOTES	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
PR1- Revenus des activités et manifestations	4.1	17 984	3 201
PR2- Subventions de fonctionnement	4.1	486 636	684 880
PR3- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		1 461	3 506
PR4- Autres gains		7 457	65
Total des Produits		513 538	691 642
CHARGES			
CH1- Charges de personnel	4.2	389 304	414 933
CH2- Dotations aux amortissements	4.3	20 102	14 603
CH3- Autres Charges courantes	4.4	195 103	122 378
CH4- Charges financières nettes		-	-
CH5- Autres pertes		-	-
Total des Charges		604 509	551 914
EXCEDENT (DEFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE		-90 971	139 728

ASSOCIATION «JAMAITY»
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Flux de Trésorerie lié aux activités courantes		
F1- Encaissement des revenus des activités et manifestations	17 984	3 201
F3- Encaissements des subventions de fonctionnement	486 636	684 880
F5- Décaissements des sommes versées aux fournisseurs	-180 344	-141 050
F6- Décaissements des rémunérations versées au personnel	-389 304	-414 933
F7- Autres décaissements des activités courantes	-	-
Flux de Trésorerie provenant des activités courantes	-65 028	132 087
Flux de Trésorerie lié aux activités d'investissement		
F8- Décaissement sur acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-2 551	-1 505
F9- Encaissement sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
F9- Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement	-2 551	-1 505
Flux de Trésorerie lié aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts	-	-
Flux de Trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Variation de Trésorerie	-67 579	130 582
Trésorerie au début de l'exercice	335 827	215 245
Trésorerie à la clôture de l'exercice	268 248	335 827

ASSOCIATION «JAMAITY»

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021

NOTES D'ORDRE GENERAL

1- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association «JAMAITY» a été créée sous la forme d'association. Son activité consiste à faciliter le développement des associations, l'accès des citoyens aux bases de données (statistiques, données publiques...) et contribuer ainsi au développement social et solidaire.

Le siège social est fixé à Rue Niger Bab Bhar, Tunis.

2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ont été élaborés en conformité avec les conventions comptables générales et professionnelles telles que prévues par la législation en vigueur.

Afin de favoriser l'utilité de l'information diffusée à travers les états financiers, il a été tenu compte des concepts fondamentaux tels que définis par le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

Les caractéristiques qualitatives et notamment la pertinence et la fiabilité qui constituent les qualités fondamentales sur lesquelles s'appuie le processus de décision sont basées sur les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

2.1- PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de l'association «JAMAITY» sont tenus conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par le système comptable des entreprises 2096 (Arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996). Les états financiers qui en découlent sont le Bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie qui sont établis selon le modèle autorisé ainsi que les notes aux états financiers.

La présentation des états financiers de l'association «JAMAITY» n'a pas subi de changements par rapport à l'exercice précédent.

2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière sont présentées conformément au cadre conceptuel comptable. Les méthodes comptables retenues par l'association «JAMAITY» sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1996 par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition en hors taxes déductibles augmenté des frais directs.

Ces immobilisations sont amorties linéairement, et ce, selon les taux admis par la législation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

DESIGNATION	TAUX
- Matériel de transport	21%
- Equipements de Bureau & logiciels informatiques	15%/33%
- Matériel Informatique	33%

Les immobilisations nouvellement acquises ne sont amorties qu'à partir de la date de leur première utilisation.

Les immobilisations acquises à une valeur inférieure à 500 Dinars sont totalement amorties dès l'année de leur acquisition.

2.3- REGIME FISCAL

L'association «JAMAITY» est régie par les dispositions du droit commun et par les incitations fiscales spécifiques prévues pour les associations en Tunisie.

NOTES AU SITUATION FINANCIERE

3.1- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2021, un solde égal à **268 248 DT** contre un solde égal à **335 827 DT** à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent ainsi :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	VARIATION
BANQUE	267 756	335 048	-67 292
CAISSE JAMAITY ET BLADI	7	517	-510
CAISSE EED	203	261	-58
CAISSE AECID	282	-	282
TOTAL	268 248	335 827	-67 579

3.2- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent un montant de **15 317 DT** au 31 décembre 2021 contre **34 505 DT** au 31 décembre 2020. Ils s'analysent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	VARIATION
REPORT TVA	15 317	16 105	-788
FOURNISSEURS, AVANCES ET ACOMPTES	-	18 400	-18 400
TOTAL	15 317	34 505	-19 188

3.3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2021, les Immobilisations financières totalisent une valeur de **6 400 DT** contre **le même solde** à la clôture de l'exercice 2020. Elles se composent des valeurs suivantes :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
CAUTIONNEMENT VERSE SUR LOYER	6 400	6 400
TOTAL	6 400	6 400

3.4- IMMOBILISATIONS

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations incorporelles & corporelles :

DESIGNATION	01/01/2021	VALEUR BRUTE		31/12/2021
		ACQUIS/CESSION. 2021	REGUL	
EQUIPEMENTS DE BUREAU REÇUS GRATUITEMENT EUROMED	7 850	-		7 850
EQUIPEMENTS DE BUREAU REÇUS GRATUITEMENT BRITISH COUNCIL	9 682	-		9 682
AGENCEMENT, AMENAGEMENT ET INSTALLATIONS	5 791	-		5 791
MATERIELS INFORMATIQUES	26 022	2 550	-300	28 272
MOBILIER DE BUREAU	8 808	-	-	8 808
TOTAL	58 153	2 550	-300	60 403

3.5- AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élevant à **24 797** DT au 31 décembre 2021 contre **34 139** DT à la clôture de l'exercice précédent, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	VARIATION
CNSS	18 357	23 652	-5 295
ETAT, IMPOTS ET TAXES DMI	4 894	5 787	-893
PERSONNEL, REMUNERATIONS DUES	847	4 300	-3 453
CREDITEURS DIVERS	700	400	300
TOTAL	24 797	34 139	-9 342

3.6- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Le solde des subventions d'investissement atteint **un solde nul** au 31 décembre 2021 contre **1 461** DT à la clôture de l'exercice précédent, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	VARIATION
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT: EQUIPEMENTS DE BUREAU	17 532	17 532	-
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT INSCRITE AUX COMPTE DE	-17 532	-16 071	-1 461
TOTAL	-	1 461	-1 461

NOTES A L'ETAT DES PRODUITS & CHARGES

4.1- PRODUITS

Au 31/12/2021, les produits se composent des revenus suivants :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
<u>DONS ETRANGERS</u>		
EED	451 180	-
AMIDEAST	30 854	56 142
AEICED	-35 531	612 380
FHI 360	21 881	16 233
FAMILY HEALTH INTERNATIONAL	7 243	-
POMED	6 708	-
DON RECU EN ESPECE	4 300	-
<u>DONS LOCAUX EN ESPECE</u>		
SILVIA SASSONE	-	125
	486 636	684 880

4.2- CHARGES DU PERSONNEL

Au 31/12/2021, les charges du personnel s'élèvent à **389 304 DT** contre **414 933 DT** au 31/12/2020, et se présentent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
SALAIRES DU PERSONNEL	331 819	354 735
CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES	57 484	60 208
TOTAL	389 304	414 933

4.3- DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

A la clôture de l'exercice, les dotations aux amortissements et aux provisions totalisant **20 102 DT** au 31/12/2021, contre **14 603 DT** au 31/12/2020, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOB. CORPORELLES	20 102	14 603
TOTAL	20 102	14 603

4.4- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **195 103 DT** au 31/12/2021, Contre **122 378 DT** au 31/12/2020, se présentent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
ACHATS NON STOCKES DE MAT ET FOURNITURES DE BUREAU	2 402	3 731
CONSULTANTS ET PERSONNEL EXTERIEUR A L'ASSOCIATION	9 273	4 329
PRIMES D'ASSURANCES	17 402	6 207
REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	9 931	6 781
ELECTRICITE, EAU	1 477	1 740
LOYERS	49 811	50 018
ENTRETIEN ET REPARATION	1 182	3 572
PUBLICITE, PUBLICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES	8 796	8 178
FRAIS DE DEPLACEMENT, MISSIONS ET RECEPTION	72 066	11 415
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATION	16 496	21 526
SERVICES BANCAIRES	719	416
FOPROLOS	3 318	3 547
TCL	24	7
PENALITES DE RETARD	1 406	854
AUTRES CHARGES	800	64
TOTAL	195 103	122 378